



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Monite
belge



24081219

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**

17 MAI 2024

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0407 264 002**

Nom

(en entier) : **DISPOSABLE MEDICAL EQUIPMENT**

(en abrégé) : **DIMEQUIP**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **ROUTE DE BAVAY - 7080 FRAMERIES**

Objet de l'acte : Démissions/nominations d'administrateurs et délégation de pouvoirs

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2023 et du Conseil d'Administration du 23 avril 2024

1. Démissions et décharges d'administrateurs

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte et accepte la démission des fonctions d'administrateur, à dater de ce jour, des administrateurs ci-après :

- Monsieur Stéphane Regnault, domicilié 26 Rue Carnot à 92500 Rueil Malmaison (France)
- Madame Anne Najaint, domiciliée 4 Avenue des Marronniers à 95250 Beauchamp (France)
- Monsieur Xavier Hocq, domicilié 23 Rue du Poteau des Ecouteurs à 60580 Coye La Forêt (France)
- Monsieur Ambroise Parker, domicilié 58/25 Route de l'Empereur, Hameau de Bois Préau à 92500 Rueil Malmaison (France)

L'Assemblée décide également à l'unanimité de leur donner décharge.

2. Nomination d'administrateur

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme administrateur, pour une période de 6 ans, la Société Vygon SAS dont le siège social est sis à 95440 Ecoen (France), 5 Rue Adeline, inscrite au RCS Pontoise sous le numéro 325.241.750 et valablement représentée par son Directeur Général, Monsieur Ludovic Richard-Vitton (n° sécurité sociale 1 74 10 69 386 068 45), domicilié à 60300 Aumont-en-Halatte (France), 55 rue Louis Blanchet.

3. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2023 confère les pouvoirs de la délégation journalière tels que définis à l'article 7:121 du Code des Sociétés et des Associations à Monsieur Thierry Bernard domicilié à B-7110 Houdeng-Aimeries rue de Wavrin 66. Cette décision annule et remplace la décision du Conseil d'Administration du 28 mai 2021.

Il peut seul et sous son entière responsabilité :

- Signer tous les actes et correspondances relatifs à la gestion journalière et décider de toutes les offres à faire à la clientèle et toutes les commandes aux fournisseurs
- Faire tout contrat et contracter tout emprunt, c'est-à-dire tout engagement ou opération financière à l'exception des achats directs (achats nécessaires à la production en usine).
- Engager et congédier tout employé, contremaître et ouvrier, déterminer leurs attributions, émoluments ou salaires et, s'il y a lieu, leurs cautionnements.
- Représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques et à toutes les assemblées quelles qu'elles soient, des sociétés, associations ou groupements auxquels la société pourrait être intéressée.
- Signer toutes les dispositions sur banque, même à découvert, et chèques postaux.

Thierry Bernard - Directeur Général - N° de registre national : 62.08.11-055.03

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).